

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

## BITEX BIMOID

Page 1/12

## Bimocol N

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

Bimocol N

UFI:

G6VU-15GX-M99V-YMVR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Route et construction

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/ revendeur):

**Bitex Bimoid**

Wilhofsweg 9

CH-6275 Ballwil

Switzerland

**Téléphone:** +41 449 60 10

**Télécopie:** +41 449 60 75

**E-mail:** info@bitexbimoid.ch

**Site web:** <https://www.grisard.ch/bitex-bimoid>

**E-mail (personne compétente):** haefliger@encoma-osh.net

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction ( <i>Repr. 2</i> )	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée ( <i>STOT RE 2</i> )	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID

Page 2/12

## Bimocol N

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



**GHS02**  
Flamme



**GHS07**  
Point d'exclamation



**GHS08**  
Danger pour la santé

Mention d'avertissement: Danger

#### Consignes en cas de risques physiques

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers: aucune

#### Conseils de prudence Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Conseils de prudence Réaction

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/etc..

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P331 NE PAS faire vomir.

### 2.3. Autres dangers

Autres effets néfastes:

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

Le mélange ne contient pas  $\geq 0,1$  % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID


Page 3/12

## Bimocol N

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9 Numéro d'index: 601-021-00-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51	<b>toluène</b> Asp. Tox. 1 (H304), Flam. Liq. 2 (H225), Repr. 2 (H361d***), STOT RE 2 (H373**), STOT SE 3 (H336), Skin Irrit. 2 (H315)  Danger <b>Estimation de la toxicité aiguë</b> ETA (par voie orale) > 5 000 mg/kg ETA (dermique) > 5 000 mg/kg	25 - < 50 pds %
n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119480172-44	<b>Bitume</b> La substance est classée non dangereuse selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].	25 - < 50 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer immédiatement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire 1 verre d'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Appeler immédiatement un médecin.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pneumonie. Oedème pulmonaire. Corrosion cutanée/irritation cutanée. État semi-conscient. Vertiges.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés:

Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 15 mars 2025

**Date d'édition:** 14 févr. 2026

**Version:** 3

**BITEX BIMOID**

Page 4/12

## Bimocol N

### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible

### Produits de combustion dangereux:

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Evacuer les personnes en lieu sûr.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.

### \* 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Éliminer les résidus du produit comme déchet spécial (voir section 13).

##### Pour le nettoyage:

Surfaces: Eau et lessive pour bitume

Outils de travail: Lessive pour bitume (p. es. Bituren), essence, gazole

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7. Protection individuelle: voir rubrique 8. Évacuation: voir rubrique 13.

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement.

##### Mesures de protection incendie:

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

## BITEX BIMOID

Page 5/12

## Bimocol N

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### \* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Stocker dans une armoire pour produits chimique. Au-dessus de 100 kg: Equiper la zone d'une protection EX (antidéflagrante).

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acides, Comburant

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 3 - Matières liquides inflammables

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
BE à partir de 1 déc. 2011	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 20 ppm (77 mg/m <sup>3</sup> ) ② 100 ppm (384 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (peut être absorbé par la peau) D
IOELV (EU)	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 50 ppm (192 mg/m <sup>3</sup> ) ② 100 ppm (384 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (may be absorbed through the skin)
CH à partir de 1 janv. 2024	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 50 ppm (190 mg/m <sup>3</sup> ) ② 200 ppm (760 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (kann über die Haut aufgenommen werden) H R2 SSC OL B; Messmeth: INRS HSE NIOSH DFG
VRC (FR) à partir de 10 août 2023	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	① 108 ppm (76,8 mg/m <sup>3</sup> ) ② 100 ppm (384 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ (peut être absorbé par la peau)
BE	<b>Bitume</b> n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	① 5 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Mélanges bitumineux, Fumée)
CH à partir de 1 janv. 2024	<b>Bitume</b> n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9	① 5 mg/m <sup>3</sup> ② 20 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (Dampf und Aerosol; kann über die Haut aufgenommen werden) H C2; Messmeth: BIA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID

Page 6/12

## Bimocol N

### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	Valeur limite	① Paramètre ② Matière d'analyse ③ Date de la prise d'échantillon: ④ Remarque
BAT (CH) à partir de 1 janv. 2021	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	75 µg/L	① Toluol ② Urin ③ Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	0,5 mg/L	① o-Kresol ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende
BAT (CH)	<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9	2 g/g Creatinin	① Hippursäure ② Urin ③ bei Langzeitexposition, Expositionsende bzw. Schichtende

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veillez à une bonne ventilation du lieu de travail.

### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau:

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de fluor ou film laminé, épaisseur 0.4 mm. Temps de pénétration min. 6 h.

#### Protection respiratoire:

Pas nécessaire en cas d'utilisation selon les prescripteurs.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: noir

Odeur: non déterminé

inflammabilité: Oui

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	Aucune donnée disponible		
Point de fusion	Aucune donnée disponible		
Point de congélation	Aucune donnée disponible		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID

Page 7/12

## Bimocol N

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	111 °C		② toluène
Point éclair	6 °C		② toluène
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible		
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible		
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	1 - 7,8 Vol-%		② toluène
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité de la vapeur	Aucune donnée disponible		
Densité	9 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité apparente	non applicable		
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible		
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible		
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### \* 10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur et les rayons directs du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

Comburent. Acides.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**toluène** n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9

**DL50 par voie orale:** >5 000 mg/kg (Rat)

**DL50 dermique:** >5 000 mg/kg

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

## BITEX BIMOID

Page 8/12

## Bimocol N

### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagenicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire au fœtus.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Danger par aspiration:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### Informations complémentaires:

Aucune donnée disponible

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9
<b>CL50:</b> 5,9 - 7,8 mg/L 4 d (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel))
<b>CE50:</b> 5,5 - 9,8 mg/L 2 d (Daphnia magna (puce d'eau géante))
<b>CE50:</b> 134 mg/L 3 d (Algue)

### Toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9
<b>Biodégradation:</b> Oui, rapide
<b>Bitume</b> n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9
<b>Biodégradation:</b> Oui, lent

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9
<b>Facteur de bioconcentration (FBC):</b> 90 Espèce: Poisson

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

<b>toluène</b> n°CAS: 108-88-3 N°CE: 203-625-9
<b>Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b> Cette substance ne remplit pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID

Page 9/12

## Bimocol N

**Bitume** n°CAS: 8052-42-4 N°CE: 232-490-9

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

##### Code des déchets produit

08 04 09 \* Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

\*: Soumis à une documentation.

##### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

##### Code des déchets conditionnement

15 01 02 Emballages en matière plastique

### Solutions pour traitement des déchets





#### Élimination appropriée / Produit:

Résidus du produit sont à éliminer comme le produit (déchet spécial).

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
UN 1993	UN 1993	UN 1993	UN 1993
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Toluène)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Toluène)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Toluene)	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Toluene)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
 3	 3	 3	 3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
II	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Non	Non	Non	Non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
<b>Dispositions particulières:</b> 274, 601, 640D <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 l	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 601, 640D <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 l	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 601, 640D <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 l	<b>Dispositions particulières:</b> 274, 601, 640D <b>Quantité limitée (LQ):</b> 1 l

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 15 mars 2025

Date d'édition: 14 févr. 2026

Version: 3

# BITEX BIMOID

Page 10/12

## Bimocol N

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>Quantités exceptées (EQ):</b> E2 <b>Danger n° (code Kemler):</b> 33 <b>Code de classification:</b> F1 <b>Code de restriction en tunnel:</b> (D/E)	<b>Quantités exceptées (EQ):</b> E2 <b>Code de classification:</b> F1	<b>Quantités exceptées (EQ):</b> E2 <b>Numéro EmS:</b> F-E, S-E	<b>Quantités exceptées (EQ):</b> E2

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations EU

Aucune donnée disponible

#### 15.1.2. Directives nationales

#### [CH] Directives nationales

##### Notice explicative sur la limite d'occupation

Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (RS 822.115):

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52, Suisse): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne doivent travailler au contact du / être exposées au mélange seulement, s'il est garanti d'après l'évaluation des risques menée par un expert, que les activités auxquelles elles sont occupées et qu'avec les précautions mises en places, l'exposition n'est pas préjudiciable à la mère et à l'enfant.

##### Classe risque aquatique

Klasse A

##### Valeur de COV

46 %

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### \* 16.1. Indications de changement

6.3.	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
10.4.	Conditions à éviter
16.1.	Indications de changement

Version 2 Basée sur la classification selon les directives 1272/2008/EC, 878/2020/UE et 707/2023/UE.

### 16.2. Abréviations et acronymes

ACGIH Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 15 mars 2025

**Date d'édition:** 14 févr. 2026

**Version:** 3

**BITEX BIMOID**

Page 11/12

## Bimocol N

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
CAS	Chemical Abstracts Service
CE50	concentration efficace 50%
CLP	Classification, étiquetage et emballage
DIN	Institut allemand de normalisation
DNEL	dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
ES	Exposure scenario
EWC	European Waste Catalogue
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Marchandises dangereuses dans le transport maritime international
IMO	International Maritime Organization
LC <sub>50</sub>	Concentration létale médiane
LD <sub>50</sub>	Dose létale 50%
MAK	concentration maximale admissible aux postes de travail (CH)
NFPA	Association nationale de protection contre l'incendie
NIOSH	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
OEL	Valeur limite d'exposition
OSHA	Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT	persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TRGS	Technische Regeln für Gefahrstoffe
UN	Organisation des Nations unies
VOC	Composés organiques volatils
ZNS	système nerveux central

### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques.

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
liquides inflammables ( <i>Flam. Liq. 2</i> )	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.	Méthode de calcul.
Danger par aspiration ( <i>Asp. Tox. 1</i> )	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	Méthode de calcul.
Corrosion cutanée/irritation cutanée ( <i>Skin Irrit. 2</i> )	H315: Provoque une irritation cutanée.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) — exposition unique ( <i>STOT SE 3</i> )	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.	Méthode de calcul.
Toxicité pour la reproduction ( <i>Repr. 2</i> )	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.	Méthode de calcul.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée ( <i>STOT RE 2</i> )	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Méthode de calcul.
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 15 mars 2025

**Date d'édition:** 14 févr. 2026

**Version:** 3

**BITEX BIMOID**

Page 12/12

## Bimocol N

### 16.5. Liste des mentions de danger et/ou des mises en garde pertinentes des sections 2 à 15

Mentions de danger	
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.